



Doc. 16311  
27 janvier 2026

## Soutenir l'engagement pour une paix globale, juste et durable pour l'Ukraine et la sécurité du continent européen

### Amendement<sup>1</sup> n° 23

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

*Dans le projet de résolution, paragraphe 11.1, après les mots «en signant et ratifiant sans délai la», supprimer le mot suivant:*

«future»

---

1. 2026 - Première partie de session

